

«La paix mondiale est bel et bien possible»

Prix Nobel de la paix 2026 décerné à Navanethem Pillay



Alfred de Zayas.
(Photo mad)



neutralitaetsrat.ch • conseil-de-neutralite.ch • neutrality-council.ch

(CH-S) Alfred de Zayas, professeur de droit international et

d'histoire et membre du «Conseil suisse de la neutralité»,¹ salue dans sa lettre adressée au Comité du prix Nobel à Oslo, l'attribution du prix Nobel de la paix de cette année. Selon lui, le choix de la lauréate constitue une étape nécessaire pour rétablir la crédibilité de cette distinction.

* * *

A l'attention du Comité du prix Nobel de la paix
Henrik Ibsens gate 51
0255 Oslo, Norvège
postmaster@nobel.no

Genève, le 12 octobre 2026

Objet: Navi Pillay

Chers membres du Comité
du Prix Nobel de la Paix,

Le Conseil suisse de la neutralité salue votre sage décision d'attribuer le *Prix Nobel de la Paix 2026* à la juge *Navanethan Pillay*,² qui est en effet une championne de la paix et de la dignité humaine, une championne de la civilisation.

Le prix décerné cette année rend hommage non seulement à Navi Pillay, mais aussi à tous ceux qui privilégient la diplomatie à la confronta-



Navi Pillay. (Photo wikipedia)

tion, qui promeuvent le droit international comme fondement d'une société civilisée, qui œuvrent pour la paix et la réconciliation dans le monde, et qui croient aux droits de l'homme pour tous, sans privilèges ni deux poids deux mesures.

Nous considérons le prix Nobel de la paix comme le plus important de tous les prix Nobel, car il honore non seulement les performances et les réalisations individuelles, mais aussi ces valeurs humaines qui soutiennent la civilisation. En effet, la paix est ce droit humain fondamental qui nous permet de jouir d'autres droits civils, culturels, économiques, politiques et sociaux. La paix mondiale est bel et bien possible. Il ne fait aucun doute que les peuples veulent la paix. Hélas, certains gouvernements veulent la guerre, car le complexe militaro-industriel-financier-médiatique-numérique tire profit des conflits.

Le prix Nobel de la paix (PNP) repose sur un état d'esprit qui transcende le matérialisme et réaffirme la dimension spirituelle de la *Déclaration universelle des droits de l'homme*. Le testament d'Alfred Nobel stipule que le prix Nobel de la paix doit être décerné: «à la personne qui aura le plus ou le mieux contribué à favoriser la fraternité entre les nations, l'abolition ou la réduction des ar-

* Alfred de Zayas est professeur de droit international public à l'Ecole supérieure de diplomatie de Genève et a été, de 2012 à 2018, expert indépendant des Nations Unies pour la promotion d'un ordre international démocratique et juste. Il est membre du conseil d'administration de l'Institut international de recherche sur la paix de Genève (GIPRI). Il est l'auteur de douze ouvrages, dont «*Building a Just World Order*» (2021), «*Countering Mainstream Narratives*» (2022) et «*The Human Rights Industry*» (Clarity Press, 2021).

mées permanentes, ainsi que la création et la promotion de congrès pour la paix.»

Hélas, comme nous le savons grâce aux commentateurs internationaux et à la brillante analyse du juriste norvégien *Fredrik Heffermehl* dans son ouvrage «The Real Nobel Peace Prize, A Squandered Opportunity to Abolish War», le PNP s'est progressivement politisé d'une manière incompatible avec le testament de Nobel et a été décerné ces dernières années à des personnes pouvant être qualifiées de bellicistes. Il s'agissait là d'une évolution inquiétante.

L'attribution du Prix Nobel de la paix à Navi Pillay constitue une étape nécessaire pour rétablir la crédibilité de cette distinction et nous vous félicitons pour cette décision.

Cordialement,

Alfred de Zayas

Prof. em. Dr. iur. et phil.

www.alfreddezayas.com

<https://dezayasalfred.wordpress.com/>

<http://www.extempore.ch>

¹ *Conseil de la neutralité – la voix suisse du droit international*: le Conseil de la neutralité est composé de douze experts en droit international, en neutralité, en histoire, en économie, en politique, en défense et dans les médias. Il prend périodiquement position, dans des rap-

ports scientifiques, sur des thèmes relevant du droit international. Il s'exprime de manière neutre et sur la base du droit international en vigueur. Le Conseil de la neutralité bénéficie du soutien logistique et financier du *Mouvement pour la neutralité* (bene.swiss). Il est indépendant, travaille sans recevoir d'instructions et prend ses décisions par consensus. (<https://neutralitaetsrat.ch/index.php/fr/accueil-francais/>)

² *Navanethem «Navi» Pillay*, née en 1941 à Durban (Afrique du Sud), est une juriste sud-africaine, experte en droits de l'homme et lauréate du prix Nobel de la paix 2026. Elle est considérée comme une pionnière de la lutte contre l'apartheid et de la défense du droit international public: en 1967, elle ouvre son propre cabinet d'avocats, au sein duquel elle défend des prisonniers politiques et des victimes du régime de l'apartheid. En 1995, après la fin de l'apartheid, elle est nommée première juge non blanche à la Haute Cour d'Afrique du Sud. De 1995 à 2003, elle est juge et présidente du *Tribunal pénal international pour le Rwanda* (TPIR). C'est là qu'elle a marqué de son empreinte le jugement historique qui a reconnu le viol systématique en temps de guerre comme un élément constitutif du génocide. De 2003 à 2008, elle est juge à la Chambre d'appel du *Tribunal pénal international* (TPI) à La Haye. De 2008 à 2014, elle se voit confier la direction du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH), où elle lutte avec véhémence, partout dans le monde, contre la discrimination et la torture, et pour la protection des minorités. De 2021 à 2025, elle occupe le poste de présidente de la commission indépendante des Nations Unies chargée d'enquêter sur les violations du droit international dans les territoires palestiniens occupés et en Israël.